

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 3 Septembre 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS : LAURA FOOT, VOUREY SPORTS, E S TARENDAISE

RAPPEL : Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boîte mail de la commission féminine **et non la sportive**.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaire

REUNIONS d'avant saison concernant la présentation des délégués de secteur :

➤ **Le 9 septembre à Seyssinet 19h au stade Joseph Guetat**

➤ **Le 16 septembre à St Romans 19h au stade de St Romans**

Le district est reparti en 9 secteurs (voir la répartition sur « Pratique puis Féminine).

Chaque secteur a des référents féminins (ceux-ci font partie de la Commission Féminine élargie). Les clubs ont été prévenus par mail

Dérogation pour les équipes seniors

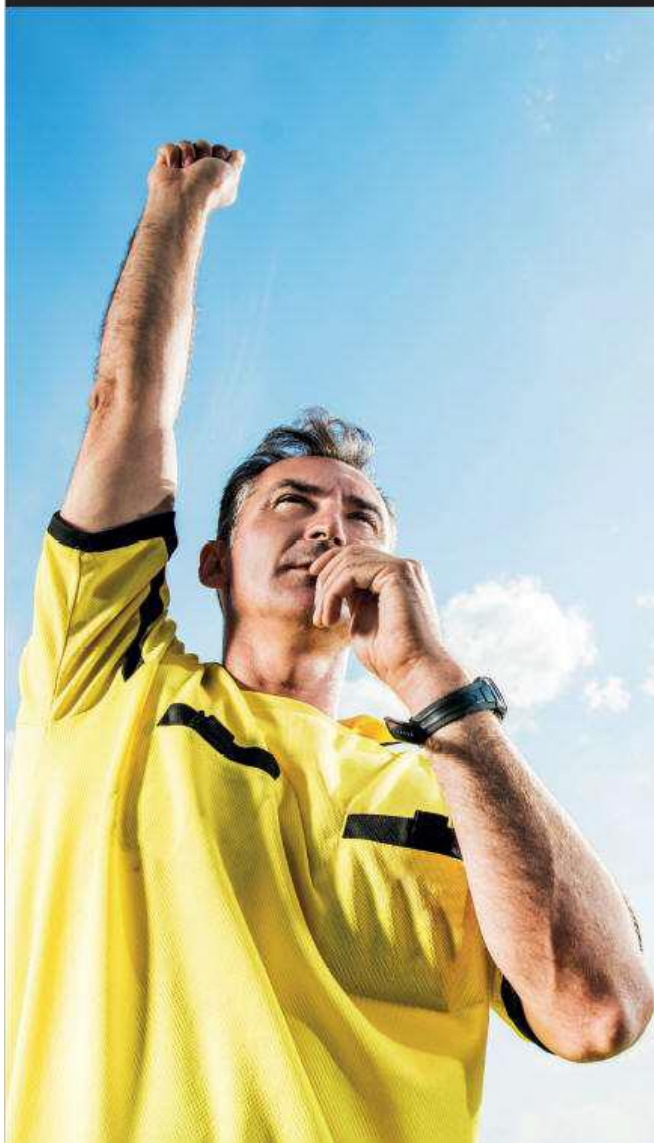
La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020, ceci sous réserve d'une visite médicale chez un médecin fédéral, validant le surclassement

NOUVEAUTE

Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

LOIS DU JEU

NOUVELLES LOIS DU JEU LES CHANGEMENTS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2019



LES MURS DE DÉFENSE

Il est interdit aux attaquants de rejoindre le mur de défense (adverse) lorsqu'un coup franc est sifflé. Les attaquants doivent être à au moins un mètre des défenseurs.



LA FAUTE DE MAIN

Tout but marqué de la main, accidentellement ou non, ou tout autre main servant à établir une occasion de but sera invalidé. La nature involontaire n'intervient plus dans ce cas précis.



LES REMPLACEMENTS

Le joueur remplacé sera autorisé à quitter le terrain par la ligne de la limite de champ la plus proche et non par le centre où son partenaire l'attend.



LE PENALTY

Le gardien de but ne sera plus obligé d'avoir les deux pieds sur la ligne de but. Il suffira d'un seul pour que sa position soit considérée comme conforme.



COUP DE PIED DE BUT (6 mètres)

La balle ne sera plus obligée de quitter la surface pour être touchée par un deuxième joueur.



CARTONS POUR LA ZONE TECHNIQUE

Il y aura désormais des cartons jaunes et rouges pour les membres du staff technique présents sur le banc.



ARBITRE

Le but ne sera pas considéré valide si le dernier qui touche le ballon est l'arbitre.

- Si cela se passe dans la surface, le ballon est remis au gardien de but.

- Si l'arbitre est en dehors de la surface, le ballon est remis au dernier qui a touché le ballon.

- Si, après avoir touché l'arbitre, le ballon change de camp, il est retourné à l'équipe qui l'avait avant qu'il ne touche l'arbitre.

Lois du Jeu : Les changements à partir du 1^{er} juillet 2019

LA FAUTE DE MAIN

Tout but marqué de la main, accidentellement ou non, ou toute autre main servant à établir une occasion de but sera invalidé. La nature involontaire n'intervient plus dans ce cas précis.

LES MURS DE DÉFENSE

Il est interdit aux attaquants de rejoindre le mur de défense lorsqu'un Coup Franc est sifflé. Les attaquants doivent être à au moins un mètre des défenseurs.

LE PENALTY

Le gardien de but ne sera plus obligé d'avoir les deux pieds sur la ligne de but. Il suffira d'un seul pour que sa position soit considérée comme conforme.

LES REMPLACEMENTS

Le joueur remplacé sera autorisé à quitter le terrain par la ligne de la limite de champ la plus proche et non par le centre où son partenaire l'attend.

COUP DE PIED DE BUT

La balle ne sera plus obligée de quitter la surface pour être touchée par un deuxième joueur.

CARTONS POUR LA ZONE TECHNIQUE

Il y aura désormais des cartons jaunes et rouges pour les membres du staff technique présents sur le banc.

ARBITRE

Le but ne sera pas considéré valide si le dernier qui touche le ballon est l'arbitre.

- Si cela se passe dans la surface, le ballon est remis au gardien de but.
- Si l'arbitre est en dehors de la surface, le ballon est remis au dernier qui a touché le ballon.
- Si, après avoir touché l'arbitre, le ballon change de camp, il est retourné à l'équipe qui l'avait avant qu'il ne touche l'arbitre.

Source : IFAB
INFOGRAPHIE ARBITREZ-VOUS

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

Equipes inscrites à ce jour

D1

BOURGOIN, CLAIX, E G 2 F, ESTRABLIN, GRESIVAUDAN, VER SAU, VOIRON/
MOIRANS, ARTAS CHARANTONNAY NORD AUPHINE, MISTRAL

Le calendrier est disponible et consultable sur le site du district

D2

CESSIEU, ECHIROLLES, LCA FOOT 38, SUD ISERE, VALLEE BLEUE, VOUREY FOOT,
PONT DE BEAUVOISIN, GUCFéminines, VALMONTAISE, ES TARENTEISE

SENIORS A 8

Equipes inscrites à ce jour

BOURBRE, CVL 38, DOMENE, FORMAFOOT BV, UO P, LA BATIE MONTGASCON,
COLLINES, ST CASSIEN, , CHIRENS, LA SURE, DOMARIN, ENTENTE FOOT ETANGS,
FONTAINE, FOUR, ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE 2, LIERS, REVENTIN,
RIVES, RO CLAIX, MIRIBEL, ST GEORGES DE COMMISERS, ST JOSEPH DE RIVIERE,
VAREZE

CHATTE : Veuillez confirmer votre inscription

Date limite des pré-engagements : 9 septembre

1^{ère} phase en poules de brassage

22/09, 29/09, 06/10, 13/10, et le 20/10

U 18F A 8

BREZINS, CORBELIN, CREYS MORESTEL, PAYS SAVOYARD (PONT DE BEAUVOISIN),
4 MONTAGNES, SEYSSINS, ST SIMEON DE BRESSIEUX, TOUVET TERRASSE,
VAREZE, VER SAU, VOUREY FOOT

Date limite des pré-engagements: 9 septembre

U 18F A 11

PAYS D'ALLEVARD, ISLE D'ABEAU, GRESIVAUDAN, RACHAIS, LCA FOOT

UF 15 A 8

CORBELIN, CROLLES, ECHIROLLES, NIVOLET, ARTAS CHARANTONNAY NORD
DAUPHINE, NIVOLAS, CHARVIEU

Date limite des pré-engagements : 16 septembre

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55